

ATTESTATION DE PARUTION

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Médialex peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification de vos données saisies (modification de date de parution, de journal en cas d'habilitation partielle mal renseignée, de périodicité du journal ...).

De la part de : Julie Lefevre
Identifiant annonce : 22337725 / Zone 20
Numéro d'ordre : 7410205001

Rennes,
Le 06/06/2025

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée David SHAPIRO, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

COMMUNE THEIX - NOYALO COMMUNE NOUVELLE

le texte d'annonce légale ci-dessous :



**AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR
VOIE ÉLECTRONIQUE (PPVE)**

**Préalable à la délivrance du permis de construire
PC 05625124Y0034
Du 27 juin 2025 au 28 juillet 2025**

Par exécution de l'arrêté municipal n° 2025/062 du 5 juin 2025 il sera procédé du vendredi 27 juin 2025 à 9h00 jusqu'au lundi 28 juillet 2025 à 17h00, soit une durée de 32 jours consécutifs, à une procédure de participation du public par voie électronique préalable au permis de construire n° PC 056251 24 Y0034.

Le projet porte sur la réalisation d'une surface commerciale sous l'enseigne Lidl (surface de vente de 1741, 29 m²) située dans la zone d'activités d'Atlantheil-Saint- Léonard, sur la commune de Theix Noyalou, parcelles cadastrées AS 26, 27, 28.

Le maître d'ouvrage est la SNC LIDL, représentée par Monsieur Gourichon Romuald.

Le dossier soumis à la participation du public comprend:

- Une note explicative du projet contenant la mention des textes qui régissent la PPVE et la manière dont celle-ci s'insère dans la procédure administrative relative au projet,
- Le dossier de demande de permis de construire n° PC 056251 24 Y0034

- L'étude d'impact et son résumé non technique
- L'avis n° 2025-012100 de l'autorité environnementale émis sur l'étude d'impact,
- Le mémoire en réponse de la SNC LIDL à l'avis de l'autorité environnementale,
- Les avis des services rendus dans le cadre de son instruction

Pendant toute la durée de la participation, le dossier sera consultable

- Par voie électronique : sur le site suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6360> et rendu accessible à partir du site internet de la commune : <https://www.theix-noyalo.fr/>.

- Sur support papier à la mairie de Theix-Noyalo. - Place du Général de Gaulle

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de la Commune de Theix- Noyalo à l'adresse suivante : a.plantard@theix-noyalo.fr ou mairie@theix-noyalo.fr

Le public pourra adresser ou formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de la procédure:

- Sur un registre dématérialisé dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6360>

- Ou par mail : ppve-6360@registre-dematerialise.fr

A l'issue de la participation du public, le Maire de Theix-Noyalo, se prononcera par arrêté sur la demande de permis de construire n° PC 056251 24 Y0034.

Au plus tard, à la date de publication de cette décision, et pour une durée minimale de trois mois, la ville de Theix-Noyalo rendra public, sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.theix-noyalo.fr/> , la synthèse des observations et propositions du public ainsi que les motifs de la décision du Maire.

Ces éléments seront également consultables en mairie

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Cette annonce d'avis administratif paraîtra :

Date	Support	Département
Le 11 juin 2025	Le Telegramme (support papier)	56 - MORBIHAN
Date	Support	Département
Le 11 juin 2025	Ouest-France (support papier)	56 - MORBIHAN

David SHAPIRO

